

## **NOTE DE PRESENTATION**

### **BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Budget Primitif 2022 de la commune voit une certaine stabilité concernant le versement des dotations de l'Etat. L'impact du nouveau calcul lié à la suppression de la taxe d'habitation a été stabilisé et équilibré par l'application d'un coefficient correcteur qui indique que la ville fait partie des communes sous-compensées.

Par ailleurs, cette année encore, la ville se voit infliger une amende pour insuffisance de logements sociaux de 47 285 € (43 K€ en 2021).

Toutefois, le budget 2022 permet aux services de disposer des crédits nécessaires à leur bon fonctionnement et préserve la qualité des services rendus aux habitants de la Commune.

## **I - SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A- LES DEPENSES**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de : 12 657 740.00 €**

#### **1) LES RESTES A REALISER : 1 760 086.00 €**

Ces reports correspondent à des opérations réalisées en 2021 pour lesquelles les factures n'avaient pas été reçues par les services de la commune avant la fin de l'exercice budgétaire ou des travaux débutés en 2021 qui s'achèveront en 2022. Les crédits sont répartis entre les chapitres 20 (pour 243 K€) et 21 (pour 1 516 K€).

#### **2) LES DEPENSES NOUVELLES : 10 669 209.00 € (Hors écritures d'ordre)**

Ces dépenses concernent principalement :

- La voirie communale : 1,879 M€ :
  - L'aménagement sécurité Plan Vélo 58 K€,
  - Réfection d'une partie des rues LEVITT 100 K€,
  - L'aménagement des espaces verts / parc avenue Cézanne 253 K€,
  - L'aménagement de jardins familiaux 374 K€,
  - La réfection de la voirie, des trottoirs et de trottoirs PMR rue du Bois Chapet 411 K€,
  - Requalification Centre Commercial la Verville ilots fraîcheurs 438 K€,
  - Divers travaux, notamment en matière d'éclairage public, d'extension de réseaux ERDF et d'aménagements de la voirie 245 K€
  
- Le secteur sportif pour 145 K€ :
  - Réfection des courts de tennis 95 K€
  - Divers travaux sur structures sportives et démarrage Street Workout 50 K€

- En matière de sécurité : 188 K€
  - L'équipement des agents de la Police municipale pour 7 K€,
  - Barrières de sécurité et bornes escamotables 7 K€,
  - L'acquisition d'un cheptel de 2 chevaux brigade équestre 11 K€,
  - Le remplacement de caméras défectueuses et le rapatriement des images 53 K€,
  - La poursuite de l'extension du système de vidéo protection 110 K€.
  
- Bâtiments publics : 3.70 M€
  - Agrandissement de l'espace culturel Jean-Jacques Robert dont travaux, aménagement intérieur et extérieur 3,27 M€,
  - Réfection clocher et toiture de l'église St pierre 200 K€,
  - Aménagement de locaux en résidence à usage d'une MAM 216 k€,
  - Isolation dans la crèche Jean Bernard 15 K€.
  
- Autres investissements importants :
  - Réaménagement de l'école de l'Ormeteau 472 K€,
  - Acquisition de purificateurs pour les écoles 57 K€,
  - Des surcharges foncières à hauteur de 70 K€,
  - Soutien financier aux commerces de centre-ville 40 K€,
  - Les achats de terrains : terrains champoreux, Frontier, et Département 282 K€,
  - Les diverses études préalables à la réalisation de travaux 406 K€,
  - Les achats de mobiliers, matériels et véhicules pour les différents services 452 K€,
  - L'inscription d'une enveloppe pour « dépenses imprévues » : 50 K€,
  - L'amortissement de la dette à hauteur de 2,497 M€.

<b>B- LES RECETTES</b>
------------------------

**1/ LES RESTES A REALISER : 1 172 371.00 €**

**2/ LES RECETTES NOUVELLES : 8 758 970 € (hors écritures d'ordre)**

Les principales recettes réelles proviennent :

- Des subventions d'investissement versées notamment par l'Etat, la Région, le Département, la CCVE et des conventions PUP : 3,242 M€
- Du F.C.T.V.A de l'année 2020 : 778 K€
- De la taxe d'aménagement : 170 K€
- Des cessions immobilières : 200 K€
- D'un emprunt d'équilibre pour 2,5 M€
- Du virement de la section de fonctionnement 840 K€,
- La reprise de l'excédent net d'investissement constaté en 2020, soit 189 K€
- De l'affectation du résultat issu de l'excédent 2021 de la section de fonctionnement : 1,868 M€

## **II - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 21 644 200 €**

### **A- LES DEPENSES**

#### **1) LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAP. 011) : 5 419 340 €**

Ces charges recouvrent les dépenses courantes de fonctionnement des services (hors dépenses de personnel) et des bâtiments municipaux, dont les écoles.

Il s'agit ici de financer notamment les fluides, les contrats d'entretien et de maintenance, les dépenses liées à la restauration scolaire.

Ce chapitre est en hausse d'environ 8,7 % par rapport au réalisé de l'exercice 2021. Cette hausse résulte de la conséquence liée à la pandémie avec la reprise des activités mais aussi de la hausse des fluides (carburant, électricité,...)

#### **2) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAP. 012) : 12 410 260 €**

Ce poste budgétaire, en augmentation de seulement 1,79 % par rapport à son niveau d'exécution de 2021, traduit la volonté de maîtriser la masse salariale tout en ayant pris en compte les primes « inflation » versées aux agents bénéficiaires.

#### **3) LES AUTRES DEPENSES DE GESTION COURANTE (CHAP. 65) : 719 940 €**

Ce chapitre connaît une augmentation de 4,95 % au regard du réalisé sur l'exercice 2021.

Les dépenses concernent principalement la subvention du CCAS (120 000 €), les subventions aux associations (273 510 €), la subvention à la caisse des écoles (40 200 €) à niveau constant.

Il convient également de prendre en compte les frais de scolarité à régler aux communes accueillant des enfants menneçois.

De plus, la ville étend la mise en place des chèques sport culture universel aux tranches 4 pour 2022.

#### **4) AUTRES DEPENSES (CHAP. 014 / 66 / 67 / 68 / 022 / 023 /042) : 3 094 660 €**

Les dépenses concernées par ces chapitres sont essentiellement :

- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 276 K€.
- Une amende de 47 K€ infligée par l'Etat pour non-respect du taux de logements sociaux sur le territoire de la commune (22,51 % sur Mennecy au lieu des 25 % exigés). Il manque seulement 160 logements pour atteindre le seuil obligatoire.
- Les charges financières de la commune qui poursuivent leur baisse depuis plusieurs années, (763 K€) soit environ 8,68 % de moins qu'en 2021.
- Les dotations aux amortissements pour 1 M€.
- Les provisions pour risques et charges : 61 K€
- L'inscription d'une enveloppe pour « dépenses imprévues » : 40 000 €.
- Le virement à la section d'investissement : 840 K€.

## B - LES RECETTES

Les montants prévus correspondent notamment aux principales recettes suivantes :

### **1) LES PRODUITS DES SERVICES (CHAP. 042 / 70 / 75 / 76 / 77 / 78 / 013) : 2 214 348 €**

Les montants prévus sur ces chapitres correspondent notamment aux recettes suivantes :

- Les produits des services (chapitre 70) qui concernent principalement les redevances et droits perçus sur les usagers des services de la ville, et les participations des familles, notamment pour la restauration scolaire, soit 1,878 M€.
- Les produits de gestion courante (chapitre 75) qui correspondent aux revenus des immeubles, aux locations de bâtiments municipaux et à l'occupation des structures sportives 99 K€.

### **2) LA FISCALITE ET LES DOTATIONS : 19 429 852 €**

- Les recettes inscrites sur le chapitre 73 (impôts et taxes) sont essentiellement les contributions directes (13,78 M€) et le FNGIR (192 K€).
- Elles sont complétées par les compensations et les dotations versées par la CCVE (2,28 M€).
- De plus, la ville perçoit diverses recettes, dont : les droits de mutations (700 K€), la taxe locale sur l'électricité (255 K€), la taxe sur les pylônes électriques (79 K€), les droits de place (10 K€) et la taxe locale sur la publicité extérieure (45 K€).
- Le chapitre 74 (dotations et participations).
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) a été évaluée sur la base de 2021 (700 K€).
- La participation de la CAF (pour 1,028 €).